

Haute fonction publique : bras de fer entre le Sénat et le gouvernement

Les présidents des quatre principaux groupes politiques ont déposé une proposition de loi pour contraindre l'exécutif à rendre compte devant le Parlement de sa réforme visant à remplacer l'ENA et à supprimer certains grands corps.

Ils veulent un débat, et ils l'auront. Les sénateurs ont enclenché, mercredi 29 septembre, un bras de fer avec le gouvernement dont le but est de contraindre celui-ci à assumer sa [réforme de la haute fonction publique](#) devant le Parlement. Lancée au printemps, celle-ci prévoit notamment le remplacement de l'École nationale d'administration par un nouvel établissement et la suppression de certains corps de hauts fonctionnaires.

Le procédé est un peu baroque. Mais les sénateurs assurent qu'ils n'avaient pas le choix. Les présidents des quatre principaux groupes politiques de la seconde chambre (Les Républicains, les socialistes, les centristes et les Verts, soit 279 sénateurs sur 348) ont déposé une proposition de loi dont l'unique article vise à ratifier l'ordonnance du 2 juin 2021 (réforme de la fonction publique). Et ce, dans le but de... la rejeter. De fait, mercredi, les sénateurs ont voté contre leur propre texte en commission des lois. « *Cela peut paraître absurde, reconnaît Patrick Kanner, président du groupe socialiste. Mais, sans cela, ça passe à l'as...* »

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Au Parlement, la bataille des élus pour exister](#)

Deuxième étape : mercredi 6 octobre. Ce jour-là, la proposition sera discutée en séance publique. La ministre de la transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin, devra défendre sa réforme, et le Sénat votera contre. « *Ce sera une première historique* », assure M. Kanner. La première fois qu'une assemblée impose le processus de ratification formelle d'une ordonnance, et pousse le gouvernement dans ses retranchements.

Car que se passe-t-il souvent ? Le Parlement habilite l'exécutif par une loi, celle du 6 août 2019 en l'occurrence, à prendre une ordonnance. Celui-ci la rédige, puis dépose un projet de loi visant à sa ratification dans le délai imposé par le législateur. Mais le projet n'est pas toujours mis à l'ordre du jour. Pour autant, a décidé le Conseil constitutionnel en mai puis en juillet 2020, quoique non ratifiée par un vote, une ordonnance a bien une valeur législative, au moins pour certaines de ses dispositions.

« Dépossession du Parlement »

Pour les sénateurs, c'en est trop. « *Le gouvernement empiète sur le domaine législatif, s'agace Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, et ne veut plus faire ratifier ses ordonnances. Et le Conseil constitutionnel accompagne ce mouvement de dépossession du*

Parlement. C'est insupportable. » Son collègue socialiste abonde : « *Aujourd'hui, dénonce Patrick Kanner, les ratifications sont tacites et le gouvernement joue là-dessus. Notre proposition de loi est un outil pour dire au gouvernement : "Rendez des comptes."* » Surtout qu'« *il n'y a jamais eu autant d'ordonnances que dans ce quinquennat, assure M. Retailleau : 303 au 20 septembre, soit + 46 % par rapport à celui de François Hollande* ». Des chiffres que le gouvernement conteste.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [« Le Parlement légifère trop et mal » : les élus pris dans la spirale des textes](#)

Surtout, un proche du ministre juge l'initiative du Sénat « *un peu grotesque* ». « *Nous sommes surpris, indique cette source, car on s'attendait à ce que les sénateurs proposent des amendements à notre réforme, pas à ce qu'ils rejettent leur propre texte, lequel était censé faire peur au gouvernement...* » Pour ce membre de l'entourage du ministre, soit l'opposition a voulu « *se faire une tribune* » sur la haute fonction publique, soit « *ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord* » sur un projet alternatif. Mais, dans tous les cas, « *ça fait un flop, cette tentative* ».

Argument que balaie M. Retailleau : « *Nous, on ne demande pas de réforme !* » Donc, pas besoin de se mettre d'accord. Même si gauche et droite se rejoignent dans la dénonciation de la réforme. « *Emmanuel Macron, estime M. Retailleau, nous emmène vers une conception de l'Etat qui n'a rien à voir avec la vision de la V^e République : impartialité et absence de spoil system.* »

Que se passera-t-il après le 6 octobre ? La ratification de l'ordonnance sera rejetée par le Sénat. « *Ça s'arrêtera là, explique l'entourage de M. Fesneau. Un projet de loi de ratification est déjà déposé à l'Assemblée nationale, mais nous n'avons pas l'intention de l'inscrire à l'ordre du jour.* » Quoi qu'il en soit, M. Kanner promet une nouvelle proposition de loi, cette fois-ci pour imposer la ratification formelle de toutes les ordonnances. Et il est probable que le Sénat votera son propre texte cette fois-là.

Benoît Floch'h